

DELIBERATION

42 (7.5)

Le 31 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire,
Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mai 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Monsieur MONTEUX à Madame DUCREUX, Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT, Monsieur PEPIN à Madame COLOMBO.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Croq' la vie

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 95 du 23 novembre 2020, le Conseil Municipal a attribué des subventions aux associations au titre de l'année 2021, et notamment la somme de 4 200 € à l'association Croq' la vie.

Il informe l'Assemblée que cette structure a pour but d'améliorer la vie des résidents de l'EHPAD des Terrasses, de rompre leur isolement, de favoriser les liens avec l'extérieur et entre les générations, de les faire participer à des activités quel que soit leur handicap, d'apporter un soutien à toute personne accueillie dans l'établissement.

Il expose que, durant l'année 2020, les dispositions sanitaires gouvernementales liées à la pandémie Covid-19 ont contraint les résidents à prendre leur repas dans leur chambre. Fort de ce constat, l'association Croq' la vie a monté un projet à destination des résidents, visant à remplacer les tables de lit anciennes, de faible qualité et vétustes par un équipement neuf et de qualité.

Monsieur le Maire explique que ces nouvelles tables fabriquées par « Les ateliers du Haut Forez » à Saint-Bonnet le Château, seront plus robustes et plus stables. Elles apporteront un confort accru pour les résidents lors des repas et pour la pratique de certaines activités mais aussi pour le personnel de santé grâce à une utilisation simplifiée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210601-2021-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

42 (7.5)

Il indique le coût de ce projet, qui s'élève à 13 140 € TTC. L'association a demandé un co-financement conséquent de la Caisse d'Épargne s'élevant à 9 900 €, mais aussi un soutien au Département de la Loire à hauteur de 800 €. Il est à noter que ce soutien lui a été accordé. Parallèlement, elle sollicite, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de **1 000 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Croq' la vie d'un montant de 1 000 € au titre de la participation communale au projet d'acquisition de tables de lit pour les résidents de l'EHPAD des Terrasses,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 1^{er} juin 2021

Le Maire,
François DRIOL

